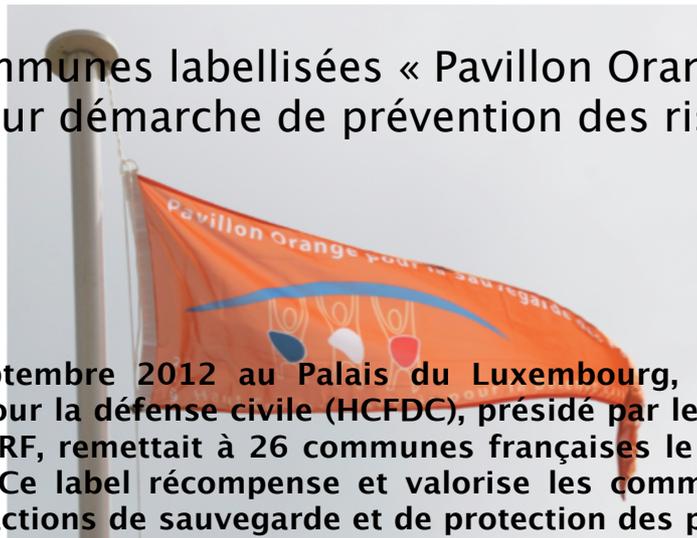


26 communes labellisées « Pavillon Orange » pour leur démarche de prévention des risques



Le 24 septembre 2012 au Palais du Luxembourg, le Haut comité français pour la défense civile (HCFDC), présidé par le sénateur Jean-René LECERF, remettait à 26 communes françaises le label « Pavillon Orange ». Ce label récompense et valorise les communes engagées dans des actions de sauvegarde et de protection des populations face aux risques majeurs.

Le label, qui existe depuis maintenant quatre ans permet au travers de son site d'informations spécialisées www.pavillon-orange.org, d'informer les communes et de les aider à évaluer et faire progresser leur dispositif de sauvegarde des populations et de prévention des risques. Le Pavillon Orange est aussi partenaire de la campagne des Nations Unies pour des Villes résilientes (<http://www.unisdr.org/campaign>), permettant ainsi aux communes labellisées de faire connaître leurs actions au plan international.

Cette année deux communes de Nouvelle-Calédonie, Le Mont Dore et Dumbéa sont récompensées pour la première fois.

Autre spécificité : certaines communes reçoivent une quatrième étoile pour avoir poursuivi leur démarche au plus haut niveau trois années consécutives (les étoiles ne pouvant être décernées qu'aux communes de plus de 2500 habitants)

Communes de plus de 2500 habitants

ALBERTVILLE***
ANGLET ***
ANTIBES JUAN LES PINS ***
BIOT **
CHAMP SUR DRAC ***
DUMBEA ***
FEYZIN ***
GONFREVILLE L'ORCHER****
GUICHEN ***
LA SEYNE SUR MER***
LE MONT-DORE ***
NANCY ***
NEUVILLE SUR SAONE ***
NICE ***
ORSAY ***
SAINT-ETIENNE****
SORGUES***
TARASCON ***
TOULON ****
TOURS ****
VENELLES ***



Communes de moins de 2500 habitants

BARRAUX
BOURBONNE LES BAINS
CERESTE
ESNANDES
NIEVROZ



Pour obtenir le Pavillon Orange, une obligation : **avoir réalisé un plan communal de sauvegarde** et avoir pris les mesures en garantissant le caractère opérationnel en cas d'événement majeur.

17% des villes françaises ont actuellement réalisé un plan communal de sauvegarde, qu'elles soient ou non soumises à cette obligation. Sa mise en place est néanmoins recommandée dans toutes les communes.

En mai 2012 près de la moitié des villes soumises à l'obligation de réaliser un PCS l'ont effectivement réalisé, l'obligation concernant environ 11000 communes⁽¹⁾. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet aux communes de se préparer pour faire face à un événement de sécurité civile. Sa réalisation est légalement obligatoire dans les communes identifiées comme exposées à un risque majeur.

D'autre part, le 24 septembre était également mis à l'honneur les **établissements scolaires qui mènent des démarches de prévention des risques majeurs : ils recevront la distinction « Bouclier Orange »**, une initiative conduite conjointement par le HCFDC et l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (www.iffo-rme.fr)

A propos du Haut Comité Français pour la Défense Civile



Depuis 1982, le Haut comité français pour la défense civile, association loi 1901, participe à la réflexion sur la doctrine, l'organisation et les techniques de notre pays en matière de sécurité globale. Ses activités visent notamment à soutenir les actions concourant à une meilleure protection des populations et à une résilience renforcée de la nation. Une expertise unique en France en termes d'analyse et de suivi des risques et menaces

majeurs, avec des actions de formations, l'organisation de colloques et ses publications.

Présidé par Jean-René Lecerf, Sénateur du Nord, le HCFDC compte aujourd'hui parmi ses membres des sociétés, les grands opérateurs publics et privés et les services de l'Etat impliqués sur ces questions, plusieurs collectivités locales et de nombreux experts.

Pour en savoir plus : **WWW.HCFDC.ORG**

¹ Informations recueillies auprès de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)